



Nombre de conseillers..... 42
 En exercice..... 42
 Présents à la séance.....35
 Pouvoirs.....6
 Excusés.....0
 Absent..... 1

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 17 OCTOBRE 2024**

N°2024-10-29 : RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE POUR DES MISSIONS DE RADIOLOGUE

Le jeudi 17 octobre 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 4 octobre 2024.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	ADLANI Myriam
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	COLLET Marie-Madeleine
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MONIER Annick	LAFARGUE Jean-Claude	BITATSI-TRACHET Françoise
MILOTI Donni	GUIMARAES Odette	JOLY Nathalie
CARRATALA Henri	LEROUX Pierre-Olivier	TRILLAUD Laurent
MICONNET Olivier	MARKARIAN Olivier	HODÉ Laurence
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	MAUROBET Catherine
DI IORIO Rina	BERNARD Anne	CRALIS Christophe
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	DJABALI Sara
KOUCEM Yacine	BORDES Roselyne	BERTHE Éloïse
FOURNIER Marine		Hamza Ali

Pouvoirs :

LE COZ Lucie	à MANTEL Serge
AÏDOUDI Salem	à BOUDJEMAÏ kaïssa
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
BEREZIN Serge	à MONIER Annick
BONINI Bruno	à TRILLAUD Laurent
ROSSINI Christel	à HODÉ Laurence

Absente :

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un(e) secrétaire de séance. a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
 093-219300464-20241023-2024-10-29-DE
 Date de télétransmission : 23/10/2024
 Date de réception préfecture : 23/10/2024

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
 courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. MARKARIAN rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction publique ;

Vu l'article premier du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public ;

Vu l'avis de la Commission permanente Administration générale en date du 8 octobre 2024 ;

Considérant ce qui suit :

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires si les trois conditions suivantes sont réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel ;
- Rémunération attachée à l'acte ;

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de décider par délibération, du recrutement d'un vacataire ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour effectuer les missions de radiologie en appui au centre municipal de santé (CMS) Simone Veil de la ville de Livry-Gargan pour une durée de 6 mois.

Article 2 : Fixe la rémunération de chaque vacation à 40 euros bruts par heure d'intervention.

Article 3 : Décide d'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

Article 4 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.



7/4
Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

Date de publication : 25/10/2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20241023-2024-10-29-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.